



TALON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

N° client	N° devis	Montant
C03663	H17936	267,04 €

MAIRIE DE MAINVILLIERS
PLACE DU MARCHE
CS 31101
28305 MAINVILLIERS

N° de compte : C03663

Devis n° H17936

CHARTRES CEDEX, le 12 octobre 2023

Désignation	Parution	Format / Qte	PU HT	Montant HT	TVA
ANNONCE LEGALE / LEGALES DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME Horizons 28 (28)	27/10/2023	1216 / 1	0,183 €	222,53 €	(1)
COMMUNE DE MAINVILLIERS AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME Par arrêté n° 2023AF140 du 10 octobre 2023, le maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. L'enquête se déroulera à la mairie de Mainvilliers du 6 novembre 2023 au 20 novembre 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture. Monsieur Philippe BROCHARD, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans comme Commissaire Enquêteur, recevra le public en mairie : ... Merci de nous confirmer votre accord et de procéder au règlement de votre devis pour parution le 27/10/2023 avant le mercredi 25/10/2023 avant 10:00 afin de vous transmettre l'attestation de parution.					

Total HT	222,53 €
Total TVA	44,51 €
Total TTC	267,04 €

TVA (1) 20,00% : 44,51 €

Nous n'acceptons pas de règlements en espèces

Fait le 12/10/2023
La directrice Générale
des services,
Patricia Mund



ATTESTATION DE PARUTION

Département : 28

Journal : Horizons 28

Parution : 20 octobre 2023

Référence n°H17936

CHARTRES, le 12 octobre 2023

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE MAINVILLIERS AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2023AF140 du 10 octobre 2023, le maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. L'enquête se déroulera à la mairie de Mainvilliers du 6 novembre 2023 au 20 novembre 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture. Monsieur Philippe BROCHARD, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans comme Commissaire Enquêteur, recevra le public en mairie :

- Lundi 6 novembre de 10h00 à 12h00,
- Vendredi 17 novembre de 14h00 à 15h00,
- Lundi 20 novembre de 16h00 à 17h00.

A partir du lundi 6 novembre, le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-mainvilliers.fr/>
Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit au commissaire enquêteur à - Mairie de Mainvilliers, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 Mainvilliers - ou par voie électronique à l'adresse suivante : PLU-MEC@ville-mainvilliers.fr

La directrice de publication



Agnès Laplanche